



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Carnaud-Metalbox  
Question orale n° 1474

### Texte de la question

Après cent onze jours de conflit pour s'opposer à la fermeture de l'usine BAP de Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or) du groupe Carnaud-Metalbox Crown Cork (leader mondial de l'emballage), un accord a été signé entre le groupe et les représentants des salariés permettant de maintenir l'activité. L'accord a été signé sous l'autorité de l'État (le préfet de région et le directeur départemental du travail) et avec la caution des collectivités locales (le vice-président du conseil régional, le président du conseil général de la Côte-d'Or et le député-maire de Chevigny-Saint-Sauveur). Tous sont cosignataires de l'accord. Carnaud-Metalbox se refuse aujourd'hui à respecter sa signature et ne fournit notamment pas la charge de travail prévue dans l'accord ni simplement le travail que tout employeur est engagé à fournir à son personnel. Il utilise pour cela la mise en redressement judiciaire de la BAP (simple atelier du groupe sans la moindre indépendance économique ni commerciale), pour se dégager de sa signature et de ses responsabilités en matière d'obligations du plan social. M. Didier Mathus demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales que compte faire le Gouvernement pour faire respecter la signature à Carnaud-Metalbox.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mathus Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1474

**Rubrique :** Emballage

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 avril 1997, page 2505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997